



ARRÊTÉ N°DG/DAAG/2025/07.04

**Portant désignation de Monsieur Chazy CIRANY
10^{ème} vice-président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence,
en qualité de suppléant au sein du Conseil de la
faculté des sciences et techniques des activités physiques et sportives
(l'UFR STAPS) - Pôle Guadeloupe**

Le président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L.5211-2 et L5211-9 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°10.12.09/118 en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/04 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.02/44 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 portant création des commissions thématiques de CAP Excellence et élection de leurs membres, en particulier de la commission « développement des pratiques sportives » ;
- VU la délibération n°2025.06.04/692 du conseil communautaire du 18 juin 2025 relative à la désignation d'une élue et de son ou sa suppléant(e) au Conseil de la faculté des sciences et techniques des activités physiques et sportives (l'UFR STAPS) - Pôle Guadeloupe ;

Considérant que par la délibération n°2025.06.04/692 du conseil communautaire du 18 juin 2025 précitée, le conseil communautaire a donné mandat au président afin de désigner le ou la représentant(e) suppléant(e) au Conseil de la faculté des sciences et techniques des activités physiques et sportives (l'UFR STAPS) - Pôle Guadeloupe ;

Considérant que Monsieur Chazy CIRANY, 10^{ème} vice-président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, exerce la fonction de rapporteur de la commission communautaire « développement des pratiques sportives » ;

ARRÊTE

ARTICLE 1- Monsieur Chazy CIRANY est désigné comme représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du Conseil de la faculté des sciences et techniques des activités physiques et sportives (l'UFR STAPS) - Pôle Guadeloupe.

ARTICLE 2- Cet arrêté s'applique strictement dès sa publication et cesse de produire effet à compter du jour où Monsieur CIRANY n'exerce plus la fonction au titre de laquelle elle a été consentie

ARTICLE 3- Le président et le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

ARTICLE 4- Le présente arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pointe-à-Pitre, le 15 JUIL. 2025

Notification à Monsieur Chazy CIRANY, le..... 16 JUIL. 2025

Le Président
ERIC JARON
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

Ampliation:

- La direction générale de CAP Excellence
- Le cabinet du président de CAP Excellence
- L'UFR STAPS - Pôle Guadeloupe
- L'intéressé